

<https://acdn.net/spip/spip.php?article3>



Mordechai Vanunu toujours en liberté restreinte

- Accueil - Actualités - Communiqués -

Date de mise en ligne : lundi 26 juillet 2004

Copyright © www.acdn.net - Tous droits réservés

Ce 26 juillet 2004, la Haute Cour de Justice d'Israël vient de rejeter la demande faite par Mordechai Vanunu de lever les restrictions dont il fait l'objet depuis sa sortie de prison, le 21 avril dernier.

POURQUOI 18 ANS DE PRISON ?[Mordechai Vanunu]

Lorsqu'il découvre au milieu des années 80 que le centre de recherches nucléaires de Dimona où il travaille en tant que technicien sert en réalité à fabriquer des armes atomiques, Mordechai Vanunu se pose des questions. Sa conscience désapprouve formellement la construction de telles armes par Israël, alors que cet Etat déclarait officiellement qu'il ne serait pas le premier Etat à introduire de telles armes de destruction massive au Moyen-Orient. (Cela reste la thèse officielle, à laquelle personne ne croit.) En 1986, suivant sa conscience, Mordechai Vanunu se résoud à communiquer au journal britannique "London Sunday Times" les preuves de l'utilisation du centre de Dimona à des fins militaires inavouées. Il se trouve à Londres quand le "Sunday Times" publie l'article révélateur. Les services secrets israéliens réussissent à l'en éloigner, le kidnappent, le droguent, le ramènent en Israël à bord d'un cargo, et le livrent à un tribunal militaire siégeant à huis clos, qui l'accuse de trahison et le condamne à 18 ans de prison.

POURQUOI ENCORE DES RESTRICTIONS ?

Mordechai Vanunu a purgé cette peine de 18 ans de prison, dont les deux-tiers en cellule d'isolement. A présent, il devrait être libre de ses mouvements. Mais cela ne suffit apparemment pas puisque le gouvernement israélien a édicté à son encontre de sévères mesures de restriction. Hébergé à la cathédrale St George de Jérusalem (il s'était converti au christiannisme en 1986), il est en fait en résidence surveillée et prisonnier à l'intérieur des frontières d'Israël. Il lui est interdit de rencontrer des citoyens étrangers, de s'approcher à moins de 300 mètres d'une ambassade étrangère, de voyager à l'étranger, et même de renoncer à la citoyenneté israélienne, comme il l'a demandé. "Israël n'est plus ma patrie... Ma patrie est ailleurs. Israël ne me respecte pas depuis 18 ans. Israël m'a condamné il y a 18 ans comme traître et comme espion... Je ne veux plus vivre en Israël. Je veux être libre de quitter Israël." Il souligne le fait qu'il a révélé en 1986 tout ce qu'il savait sur le programme nucléaire d'Israël et qu'après 18 ans de prison, il n'y a aucun risque qu'il ait le moindre secret à révéler. Ces restrictions semblent davantage motivées par la vindicte que par un réel souci de sécurité ; elles ont d'ailleurs déjà causé à Israël davantage de tort qu'à Vanunu lui-même.

ISRAEL EST-IL UNE DEMOCRATIE ?

Vanunu a payé de 18 ans d'emprisonnement le fait d'avoir suivi sa conscience et dénoncé les dangers de l'armement nucléaire. Il continue à le faire : malgré l'interdiction, il a réussi à donner au journal arabe "Al Hayat" (publié à Londres) une interview dans laquelle il dénonce les dangers que le réacteur de Dimona fait courir à des millions de personnes, par le seul risque de tremblement de terre, important dans la région, ce qui libérerait une radioactivité pire que celle de Tchernobyl. Du fait des vents dominants, le Royaume de Jordanie serait en première ligne en pareil cas, et bien sûr les riverains israéliens eux-mêmes (à qui des pilules d'iode viennent d'être distribuées). Vanunu déplore aussi le fait que le directeur de l'AIEIA, Mohammed ElBaradei, n'ait pas pu inspecter le centre de Dimona lors de sa récente visite en Israël, inspection comparable à celles de l'AIEA en Irak ou en Iran. Vanunu continue à se battre pour un Moyen-Orient sans armes de destruction massive, et pour un monde libéré de toutes ces armes. Toute personne partageant cet objectif ne peut que soutenir son droit à quitter Israël.

Mordechai Vanunu toujours en liberté restreinte

A l'annonce de la décision de la Haute Cour de Jérusalem, Vanunu a déclaré : "Nous n'avons cessé de dire qu'Israël n'est pas une vraie démocratie, et nous le voyons bien jusqu'au niveau de la Haute Cour de Justice. Le monde entier peut constater aujourd'hui que l'Etat d'Israël est un Etat à double face. Mais nous trouverons un moyen de continuer à survivre et à réclamer le droit de vivre librement." Pour son avocat, Dan Yakir, il est clair que les limitations qui sont imposées à Mordechai Vanunu violent les droits fondamentaux de la personne humaine. Ce droit d'émigrer et de changer de nationalité a été refusé pendant des années aux Juifs d'Union Soviétique. Aujourd'hui, c'est Israël qui impose le statut de "refuznik" à l'un de ses citoyens, parce qu'il a contesté un aspect de sa politique. Est-ce logique ? Et est-il logique que la survie d'un Etat fondé sur la condamnation de l'Holocauste -la Shoah- soit subordonnée à la menace d'un holocauste nucléaire qui entraînerait la mort de millions de personnes, Israéliens compris ? C'est cette absurdité que Vanunu dénonce, comme de nombreux Israéliens avec lui. Comme nous.

LIBERER VANUNU, C'EST AGIR POUR LA PAIX AU MOYEN-ORIENT !

Vanunu et ses avocats pourraient introduire un appel auprès de la Cour Suprême, composée de trois juges, mais de tels appels sont le plus souvent rejetés. Il existe toutefois une autre chance de faire changer la politique du gouvernement israélien à son égard : le 21 octobre prochain, six mois après sa sortie de prison, les restrictions qui lui ont été imposées devront faire l'objet d'un réexamen. Huit jours plus tard, du 29 au 31 octobre 2004, auront lieu à Saintes (FRANCE) les Rencontres internationales pour le désarmement nucléaire, biologique et chimique (RID-NBC). Vanunu y est invité pour y prendre la parole devant les représentants du mouvement français, européen et international pour l'élimination de toutes les armes de destruction massive, et devant la presse mondiale. Son absence forcée serait très mal perçue et nuirait certainement à l'image démocratique que l'Etat d'Israël entend donner de lui-même. Au contraire, sa présence ne pourrait qu'être bénéfique à la cause de la paix au Moyen-Orient, qui comme chacun sait est une poudrière. Or il convient de rappeler que lors de la visite de Mohammed ElBaradei en Israël, le Premier ministre Ariel Sharon n'a pas exclu de reconsidérer la position d'Israël sur les armes de destruction massive. Il a même envisagé - à un moment où l'Iran est sur le point d'enlever à Israël son monopole nucléaire dans la région- que le Moyen-Orient devienne une "zone libre de toute arme nucléaire", en échange de garanties de paix durables et sûres pour Israël. POURQUOI PAS, ET POURQUOI PAS MAINTENANT ?

Pour rendre justice à un homme courageux et lui permettre de vivre simplement là où il le souhaite, pour contribuer à la paix au Moyen-Orient, pour amorcer un désarmement nucléaire, biologique et chimique dont le monde entier a le plus grand besoin, y compris la Palestine et Israël, nous vous appelons à signer et faire signer d'urgence la pétition internationale pour la liberté de Mordechai Vanunu de quitter Israël.

Saintes, le 26 juillet 2004

Action des Citoyens pour le Désarmement Nucléaire (ACDN),
membre du réseau français "Sortir du nucléaire"
membre du réseau mondial "Abolition 2000"

NOM : Prénom :
Nationalité :

Titre, fonction ou profession :

Ville, adresse :

A M. le Premier Ministre d'Israël, Ariel Sharon,

Mordechai Vanunu toujours en liberté restreinte

A M. le Ministre de la Justice Yosef Lapid et M. le Procureur général Menachem Mazuz :

Mordechai Vanunu a exécuté l'intégralité de sa peine et ne fait l'objet d'aucune inculpation. Permettez-lui de quitter Israël immédiatement.

Signature : ou E-mail :

A retourner à : ACDN, 31 Rue du Cormier, 17100 - Saintes (France) ou à : acdn.france@wanadoo.fr